



**Délibération n° 2020/12/21 n° 08 : FONCIER –  
Acquisition amiable de terrains situés rue Claude  
Gros et rue du Pantin cadastrés AB 426, AB 427 et  
AB 428 auprès des conjoints VANDENBUSSHE.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 15/12/2020
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 15/12/2020
Pouvoirs :	5	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 23/12/2020
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Matthieu VERPILLAT, Ghislaine FROMM.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON PERE DE FABREGUES, Mme Frédérique DAMON donne pouvoir à M Daniel JULLIEN, Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET, Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à Mme Yolande CHAREYRE, Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN.		
<b>Absents ou excusés :</b>		
NEANT		

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose que Monsieur BONORA avait fait l'acquisition d'un terrain situé au hameau de la Maletière, à la jonction de la rue Claude Gros et de la rue du Pantin, appartenant à Madame Marie VANDENBUSSCHE pour la construction de deux maisons jumelées. En raison de l'exiguïté du hameau et de la difficulté de stationnement constatée dans le voisinage, il avait été convenu avec le promoteur les cessions suivantes à la commune de Vaugneray :

- Cession de deux bandes de terrains le long de la rue Claude Gros et de la rue du Pantin pour créer quelques places de stationnement (parcelle AB 426 pour 19 m<sup>2</sup> et parcelle AB 427 pour 22 m<sup>2</sup>) ;
- Cession d'une bande de terrain correspondant à la régularisation cadastrale de l'alignement de la rue Claude Gros (parcelle AB 428 pour 25 m<sup>2</sup>) ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de régulariser l'acquisition de ces trois parcelles auprès des héritiers de Madame Marie VANDENBUSSCHE. Ceux-ci, par l'intermédiaire de Me ASSEZ, notaire, ont confirmé la proposition initiale faite à la commune de cession à titre gratuit.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**

**33 suffrages exprimés : 33 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**APPROUVE** le principe d'une acquisition à titre gratuit des parcelles AB 426, AB 427 et AB 428 pour une surface globale de 66 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme Jeanine VANDENBUSSCHE et Monsieur Alain VANDENBUSSCHE,

**DIT QUE** les frais de notaire seront pris en charge par la commune de Vaugneray ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents s'y rapportant, qui seront établis par l'office notarial de Vaugneray.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le  
24/12/2020

et de la publication en mairie le 24/12/2020

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations  
Le Maire

Daniel JULLIEN

